

Règlement de l'opération « ping en tongs », été 2022.

Ping en tongs est une opération placée sous la responsabilité de l'association PARIS 13 TENNIS DE TABLE.

Le participant doit s'inscrire et s'acquitter du tarif demandé pour une période donnée.

Le participant recevra une carte avec un numéro.

Le participant aura la possibilité de réserver un créneau horaire grâce à son numéro, dans la limite de 2h par jour, et dans la limite des places disponibles, ce qui lui donnera l'accès à la salle et lui garantira la possibilité de jouer pendant ce créneau avec un partenaire lui-même participant.

Les réservations ne peuvent se faire qu'en ligne.

Un créneau réservé par un participant peut être annulé par lui-même en cas d'empêchement.

Ne pas venir à un créneau réservé est un manquement au règlement.

Il est exigé une tenue sportive et le port de chaussures propres et prévues pour le sport en salle.

Il est interdit de se dévêtir dans les gradins. Des vestiaires sont à l'étage.

Il est interdit de jouer le torse nu.

Il est demandé de respecter toute consigne donnée par la personne responsable de l'accueil ou par le gardien de la ville de Paris.

Ce règlement s'applique à tous les participants (y compris aux adhérents p13tt).

Tout manquement au présent règlement peut entraîner l'exclusion définitive de l'opération.

Aucun remboursement ne pourra être exigé en cas d'exclusion.

Pour un partage équitable des tables, il pourra être demandé de ne pas réserver plus de 4 fois par semaine.